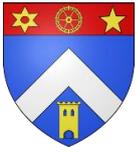


COMMUNE DE GLAIRE



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024



NOTE SYNTHETIQUE

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la municipalité de GLAIRE et sera disponible sur le site internet de la commune.

D'autre part, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021 prévoit la mise en œuvre obligatoire du Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion dès l'exercice budgétaire 2026,

L'exercice 2024 est le premier pour lequel la commune de Glaire vote un compte financier unique.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- └ Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- └ Améliorer la qualité des comptes,
- └ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU, comme le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile 2024 pour ce qui concerne cette note.

Le CFU 2024 a été soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de sa réunion en date du 07 avril 2025. A la suite, lors de cette même séance, il a été également soumis à délibération l'affectation au BP 2025 du résultat 2024

Le budget de notre collectivité est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- └ La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- └ La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'investissement visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Pour rappel, le budget prévisionnel 2024 était le suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 465 054.14€	1 090 895.00€	2 555 949.14€
Dépenses	1 390 158 53€	1 685 446 91€	3 075 605 44€

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 465 054,14	1 090 895,00	2 555 949,14
	Recettes réalisées (1)	B	452 643,96	1 113 542,49	1 566 186,45
	Restes à réaliser	C	167 861,01	0,00	167 861,01
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 390 158,53	1 685 446,91	3 075 605,44
	Dépenses réalisées (1)	E	888 748,95	809 903,49	1 698 652,44
	Restes à réaliser	F	313 281,10	0,00	313 281,10
Différences entre les titres et les mandats			Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-436 104,99
Résultats antérieurs reportés			Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-74 895,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)			Excédent /déficit	G + H	-511 000,60
Différence entre les restes à réaliser			Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-145 420,09
Résultat cumulé			Excédent /déficit	G + H + I	-656 420,69

I) - La section de fonctionnement

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

1-1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 1 113 542.49

R 002	Report 2023	594 551.91€
Chapitre R013	Atténuation de charges	11 274.73€
Chapitre R 70	Produits des services et ventes diverses	60 423.49€
Chapitre R 73	Impôts et taxes	583 717.00€
Chapitre R 731	Fiscalité locale	134 607.76€
Chapitre R 74	Dotations et participations	257 293.24€
Chapitre R 75	Autres produits de gestion	65 254.28€
Chapitre R 76	Produits financiers	9.00€
Chapitre R 77	Produits spécifiques	362 99€
Total	Somme des produits 2024	1 113 542.49€
Total avec report 2023		1 708 094.40€

Ces recettes sont constituées pour l'essentiel de :

*L'attribution de compensation que sont les impôts et taxes payés par les entreprises de la zone industrielle ;

*La fiscalité locale qui s'est vu supprimer progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.

Depuis 2021, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation.

Cette perte financière pour les communes a été compensée par la taxe foncière sur les propriétés bâties du département que l'on trouve dans la rubrique :

*Dotation et participation au chapitre 74.

*Chapitre 75 les autres produits de gestion regroupent entre autres la vente de bois dans la forêt de St Menges et la location des locaux de vie ou commerciaux de la commune.

Taux communal de la fiscalité locale :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	TFB	33.54%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	TFNB	18.04%
Cotisation foncière des entreprises	CFE	0.00%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	TH	13.23%

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 809 903.49 €.

Chapitre D 011	Charges à caractère général	334 505.45€
Chapitre D 012	Charges de personnel	353 859.33€
Chapitre D 014	Atténuation de produits	44 757.00€
Chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	742 516.91€
Chapitre D 042	Opérations d'ordre et transfert entre sections	11 473.00€
Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	48 973.55€
Chapitre D 66	Charges financières	16 056.48€
Chapitre D 67	Charges spécifiques	278.68€
Total exercice	Total sans virement à la section d'investissement	809 903.49€
Total cumulé	Total avec virement à la section d'investissement	1 552 420.40€

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, pour les postes les plus importants par :

* Les charges à caractère général que représentent les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation pour les bâtiments communaux, les prestations de services effectuées (chapitre 011) soit 41.18% des dépenses.

* Les charges de personnel et frais assimilés représentant les dépenses liées au personnel communal (chapitre 012) pour 43.69 %, *

Les autres charges de gestion courante pour 6 % regroupent principalement les indemnités et les subventions versées aux organismes extérieurs tels que le CCAS et la Caisse des Ecoles de Glaire, ou les associations (chapitre 65),

*Les charges financières (2%) correspondent aux intérêts des emprunts (chapitre 66)

1.3 Résultat de la section fonctionnement

La différence entre les titres et les mandats représente la Capacité d'Auto-Financement
Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement = C.A.F.

1 113 542.49 € - 809 903.49 € = 303 639 €

II) La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui permet d'assurer le bon fonctionnement de la commune et son entretien par des tâches récurrentes ou quotidienne de nettoyage et réparation.

La section d'investissement est associée à la réalisation des projets pour le bien être des villageois à moyen et long terme. Elle contribue au développement du patrimoine communal.

2.1 Les recettes d'investissement

Chap R 021	Virement de la section de fonctionnement	742 516.91€
Chap R 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	11 473.00€
Chap R 041	Opérations patrimoniales	4 320.00€
Chap R 10	Dotations fonds divers et réserves	232 369.16€
Chap R 13	Subventions d'investissement	54 481.80€
Chap R 16	Emprunts	150 000.00€
Total	Avant virement de la section de fonctionnement	452 643.96€
Tot cumulé	Avec virement de la section de fonctionnement	1 195 160.87€

Les recettes d'investissement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 452 643.96 €

3 types de recettes coexistent ;

* les recettes patrimoniales (4320.00€)

* les subventions accordées liées aux projets (54 481.80€ chapitre 13).

* Les emprunts (150 000€ chapitre 16)

2-2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 888 748.95 €.

Cette section regroupe :

* Le remboursement de la dette en capital (256 925.07€)

* L'excédent de fonctionnement pour l'entretien des canalisations versé à la Com d'agglomération :
22 165.10 €

* L'immobilisation corporelle tels l'aménagement du cimetière, la voirie, l'outillage, les

bâtiments : 82 174.91 €

* Les immobilisations en cours : 523 163.87€

A cela il faut rajouter le solde d'exécution de la section d'investissement 2023 :

74 895.61 €

Reste à réaliser : 313 281.10 €. Il s'agit des dépenses pour travaux inscrites au budget 2024 qui font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité et en cours de réalisation, tels les travaux pour la maison de santé.

2.3 Affectation du résultat

Situation par rapport aux investissements cumulés

Déficit 2023 reporté	74 895,61 €		
Dépenses 2024	888 748,95 €	Recettes 2024	452 643,96 €
Total (A)	963 644,56 €	Total (B)	452 643,96 €
RAR (Dépense)	313 281,10 €	RAR (Recettes)	167 861,01 €
Cumul dépenses ©	1 276 925,66 €	Cumul recettes (D)	620 504,97 €

Résultats 2024 (B - A) 452643,96€ - 963644,56€ = 511 000,60 €

Résultats cumul (D - C) 620504,97€ - 1276925,66€ = **-656 420,69 €**

Quiz : Comment compenser le déficit?

Excédent de fonctionnement cumulé : 898190,91€

Pour compenser le déficit 2024, affectation au compte 1068 dans BP 2025 656 420,69 €

L'excédent de fonctionnement reporté en R002 dans BP 2025

898 190,91 € - 656 420,69 € = 241 770,22 €

Résultat 2024 reporté en D 001 dans BP 2025

soit 511 000,60 €

III) Bilan

L'actif immobilisé s'élève à 14 497 000€

L'actif circulant regroupe

Les créances : 32 340€

La trésorerie : 369 380 €

Le compte de régularisation : 2 130 €

Total : 14 900 850 €

Au passif du bilan

Les fonds propres constituent :	13 502 810 €
Les emprunts :	1 381 380 €
La dette fournisseurs :	6 580 €
Le compte de régularisation	10 080 €
Total :	14 900 850 €

IV) Information et ratios

Population prise en compte	838
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel/habitant	1664.33 €
Dépenses réelles de fonctionnement /habitant	952.78 €
Recettes réelles de fonctionnement /habitant	1328.81 €
Dépenses d'équipement brut/habitant	722.36 €
DGF /Habitant	8.81 €
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette/recettes de fonctionnement	94.77%
Tx d'épargne brute(épargne brute /recettes réelles de fonctionnement)	28.30%
Tx d'épargne nette (épargne brute-remboursement annuel de la dette)/recettes fonctionnement	5.23%
Ratio d'endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	124.05%
Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)	4 ans 5 mois